

PARTENARIAT ÉCONOMIQUE CCI MÉTROPOLE DE BOURGOGNE / DIJON MÉTROPOLE

Fiche-Action 2022

TITRE DE L'ACTION :

FICHER DES ENTREPRISES DE LA METROPOLE

DESCRIPTION DE L'ACTION, OBJECTIFS ET CONTENUS :

Constat :

La Métropole doit sans cesse actualiser ses connaissances sur l'évolution des entreprises sur la métropole.

Objectif :

Bénéficier d'un rapport mensuel des créations / radiations d'entreprises sur la base des éléments dont la CCI dispose avec le fichier consulaire. Les entreprises concernées sont celles relevant des catégories industrie et services. (Exemple : si une nouvelle entreprise spécialisée dans le numérique s'immatricule dans un immeuble de bureaux à Valmy avec 15 salariés, ce serait une nouvelle entreprise à aller sonder par les chargés de filière pour enrichir leur portefeuille).

Bénéficier d'un rapport semestriel des entreprises géo localisées sur chacun des parcs d'activités de la Métropole (ce qui permet de recouper avec d'autres études et analyses faites par Dijon Métropole ou autres comme l'URSSAF).

Extraire semestriellement du fichier consulaire toutes entreprises de plus de 50 salariés sur la métropole (nom de la société, du dirigeant, effectif, code NAF, adresse, ... pour chaque entreprise). Il convient de mieux connaître le tissu des entreprises car en dehors des filières d'excellence se cachent de nombreuses entreprises qu'il faut surveiller, suivi des grands comptes hors filières d'excellence.

Contenu :

MAITRISE D'OUVRAGE :

CCI Métropole de Bourgogne.

COÛT ET NATURE DES DÉPENSES PRÉVISIONNELLES :

	2022
Débours / investissements	
TOTAL	€

CALENDRIER ENVISAGÉ :

- Tenue de réunions techniques mensuelles entre xxx et la direction du développement économique de la collectivité.
- Organisation d'échanges techniques trimestriels entre

PARTENARIATS TECHNIQUES POSSIBLES :**MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION**

Livrables : rapport flux, note de conjoncture mensuelle, cartes, bulletin trimestriel, rapport d'enquête.
En fin d'année, un bilan sera réalisé entre les 2 partenaires sur les données collectées, l'avancée des travaux menés en commun et l'évolution éventuelle des priorités pour 2023.